



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 15 FEVRIER 2024 – 18H00

Date de convocation  
Le 8 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Quinze Février, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT sous la présidence de M. DAVID MULLER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, pour le Maire empêché

**ETAIENT PRESENTS** : D. MULLER ; F. LOUIS ; M. CONTENTIN ; A. DIDIER ; P. ROBERT ; S. OUTIN ; P. NOGUET ; P. PERSUY ; E. RENAULT ; J. CONTENTIN ; LM. TILLIER ; JM. KALAJDJIAN ; R. FABIUS ; D. VAUTIER ; N. LENORMAND ; JM. BERNAUS.

**ABSENTS REPRESENTES** : JC. GAUDE a donné pouvoir à P. ROBERT ; E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à D. MULLER ; C. HELENNE a donné pouvoir à F. LOUIS ; S. FALAISE a donné pouvoir à A. DIDIER ; MA. ROUSSELOT a donné pouvoir à S. OUTIN ; E. LANDEAU a donné pouvoir à P. NOGUET ; A. RENOUF a donné pouvoir à M. CONTENTIN.

**ABSENTS EXCUSES** : C. NOUVEL ROUSSELOT empêchée ; D. SALZET.

**ABSENTS** : T. PESCHARD ; A. PERCHEY.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

### 11 - AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR-DSIL 2024 POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE

**Vu** la réalisation de travaux visant à améliorer l'accessibilité des allées et du parking avec la réfection des allées des carrés F et G effectuée au printemps 2022,

**Vu** la nécessité de poursuivre et la mise en accessibilité des allées des carrés mitoyens et beaucoup plus anciens, étant donné l'état dégradé de ces allées,

Il vous sera donc demandé d'autoriser Madame le Maire, ou l'un de ses représentants, à solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Calvados, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) qui pourrait subventionner cet investissement estimé à 90 000€ HT à hauteur de 40%, ce projet s'inscrivant dans le cadre des catégories d'opérations prioritaires définies par les services préfectoraux

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou l'un de ses représentants, à demander une subvention auprès de la Préfecture du Calvados, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour la mise en accessibilité des allées du cimetière,

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement de l'opération seront inscrits au chapitre 21 au budget 2024.

Pour extrait conforme,  
**POUR LE MAIRE EMPÊCHÉ,  
LE MAIRE ADJOINT DÉLÉGUÉ,  
1<sup>ER</sup> ADJOINT AU MAIRE**

DAVID MULLER

